

AVIS AU SCIC ET AU SCAF

13.1 Le président présente les avis rendus par le Comité scientifique au SCIC et au SCAF pendant la réunion. Les avis rendus au SCAF sont récapitulés dans la section 12.

13.2 Les avis au SCIC sont dérivés de l'examen par le Comité scientifique des informations fournies par le WG-EMM, le WG-FSA, et le TASO *ad hoc*, et sont présentés dans les sections 3, 4, 5, 6 et 7 (voir également SC-CAMLR-XXVIII, paragraphe 12.4). Le président avise que le SCIC a pris note de ces avis.

ACTIVITES SOUTENUES PAR LE SECRETARIAT

Gestion des données

14.1 Le directeur des données rend compte des travaux réalisés récemment dans le cadre de la fonction du secrétariat liée à la gestion des données et des mesures prises pour maintenir l'intégrité de la base de données de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXIX/BG/3) et expose une proposition d'évaluation indépendante des systèmes de gestion des données du secrétariat (CCAMLR-XXIX/13). L'objectif de l'évaluation proposée est de fournir l'assurance que les informations détenues par la CCAMLR sont gérées et protégées adéquatement, et que les risques identifiés, y compris ceux qui pourraient survenir en raison des besoins croissants de la Commission, sont gérés et atténués selon des normes internationales acceptables. L'évaluation proposée s'inscrit dans le cadre plus large de l'examen d'une politique de sécurité de l'information poursuivi par le secrétariat.

14.2 Cette proposition a été examinée par le WG-SAM et le WG-FSA ; le Comité scientifique note qu'une telle évaluation devrait permettre une amélioration des services de données du secrétariat, y compris par la dissémination de métadonnées et d'informations pertinentes sur le Web (voir aussi annexe 4, paragraphes 6.1 et 6.2 ; annexe 8, paragraphe 12.2). Cette proposition bénéficiant de soutien, elle est renvoyée à la Commission pour examen.

Publications

14.3 Le Comité scientifique note que les documents suivants ont été publiés en 2010 dans le cadre de ses travaux :

- i) Rapport de la vingt-huitième réunion du Comité scientifique
- ii) *CCAMLR Science*, Volume 17
- iii) *Bulletin statistique*, Volume 22.

14.4 Le Comité scientifique note également les progrès réalisés pour terminer les révisions émanant de l'Atelier conjoint CCAMLR-CBI visant à réviser les données d'entrée des modèles de l'écosystème antarctique (SC-CAMLR-XXVII, annexe 12). Il est prévu que les révisions soient terminées en 2011.

CCAMLR Science

14.5 Le Comité scientifique prend note du rapport du rédacteur en chef de *CCAMLR Science* (SC-CAMLR-XXIX/8). En 2010, *CCAMLR Science* a eu un facteur d'impact de 1,286 et était classé 16^e sur les 42 revues sur le thème de la pêche de l'édition scientifique des *Journal Citation Reports* de Thomson Reuters (SC-CAMLR-XXVIII, paragraphe 13.12).

14.6 Le Comité scientifique remercie les auteurs et réviseurs de leur contribution remarquable à la revue et félicite l'équipe de rédaction du secrétariat de l'excellente qualité de cette publication.

14.7 Le Comité scientifique examine les besoins en traduction de la revue (les résumés et légendes des tableaux et figures sont donnés en espagnol, français et russe) dans le contexte de l'examen des besoins en traduction entrepris actuellement par la Commission (CCAMLR-XXIX/8). Il est noté que s'il n'était plus nécessaire de les traduire, les articles pourraient être publiés en ligne quelques semaines après réception du manuscrit final.

14.8 Le Comité scientifique décide de ne plus faire traduire les résumés et légendes des tableaux et figures et de ne plus publier les prochains volumes de la revue qu'en anglais.

14.9 Le Comité scientifique examine par ailleurs la pratique actuelle consistant, avant de citer des documents de groupes de travail dans les manuscrits de *CCAMLR Science* (et de toute autre revue), à obtenir l'autorisation des auteurs (comme le stipule la clause de non-responsabilité en bas de la page de couverture). Selon les auteurs des articles de *CCAMLR Science*, il est de plus en plus difficile de déterminer quelle personne contacter pour obtenir cette autorisation, car les auteurs ne travaillent plus forcément avec la CCAMLR ou ne sont pas joignables aux coordonnées fournies dans le document présenté au groupe de travail.

14.10 Le Comité scientifique recommande de confier l'autorisation de citer des documents du groupe de travail au représentant auprès du Comité scientifique du Membre responsable de la soumission d'origine.

14.11 Le Comité scientifique considère diverses approches qui permettraient de rendre les travaux scientifiques menés par les groupes de travail plus visibles en plaçant les documents des groupes de travail dans le domaine public. Le secrétariat poursuivra les discussions avec les Membres pendant la période d'intersession pour faire avancer la question.